



SYNDICAT MIXTE
DES BASSINS VERSANTS DU RÉART,
DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ÉTANG DE CANET SAINT-NAZAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0216-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

SOMMAIRE

P1	MOT DU PRESIDENT
P2	LE TERRITOIRE
P4	LES COMPETENCES
P5	LES MEMBRES DU BUREAU
P7	L'EQUIPE DU SYNDICAT
P9	LE BUDGET
P11	LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SYNDICAT
P12	Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)
P15	Le SMBVR : Structure porteuse du contrat Bassin Versant de l'Étang de Canet Saint-Nazaire
P26	Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire



LE MOT DU PRESIDENT

Depuis 2014, date de la fusion avec les syndicats de l'Agouille de l'Agouille de la Mar, le Syndicat

Mixte des Bassins Versant du Réart, de ses Affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire est compétent sur la totalité du bassin versant.

En effet, sur ce bassin versant, avant 2007, il existait 5 syndicats mixtes (Le syndicat du Réart aval, le syndicat du Réart amont, le syndicat des Llobères, le syndicat de la Fosseille et le syndicat de l'Agouille de la Mar) et des communes isolées (Pollestres et Villeneuve de la Raho).

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI a été confiée aux intercommunalités suite aux lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015. Dans la foulée, les intercommunalités ont transféré une partie de cette compétence au SMBVR pour qu'il l'exerce avec une vision globale sur l'ensemble du territoire. A ce jour, le SMBVR est composé de 4 intercommunalités représentant les communes présentes sur le bassin versant.

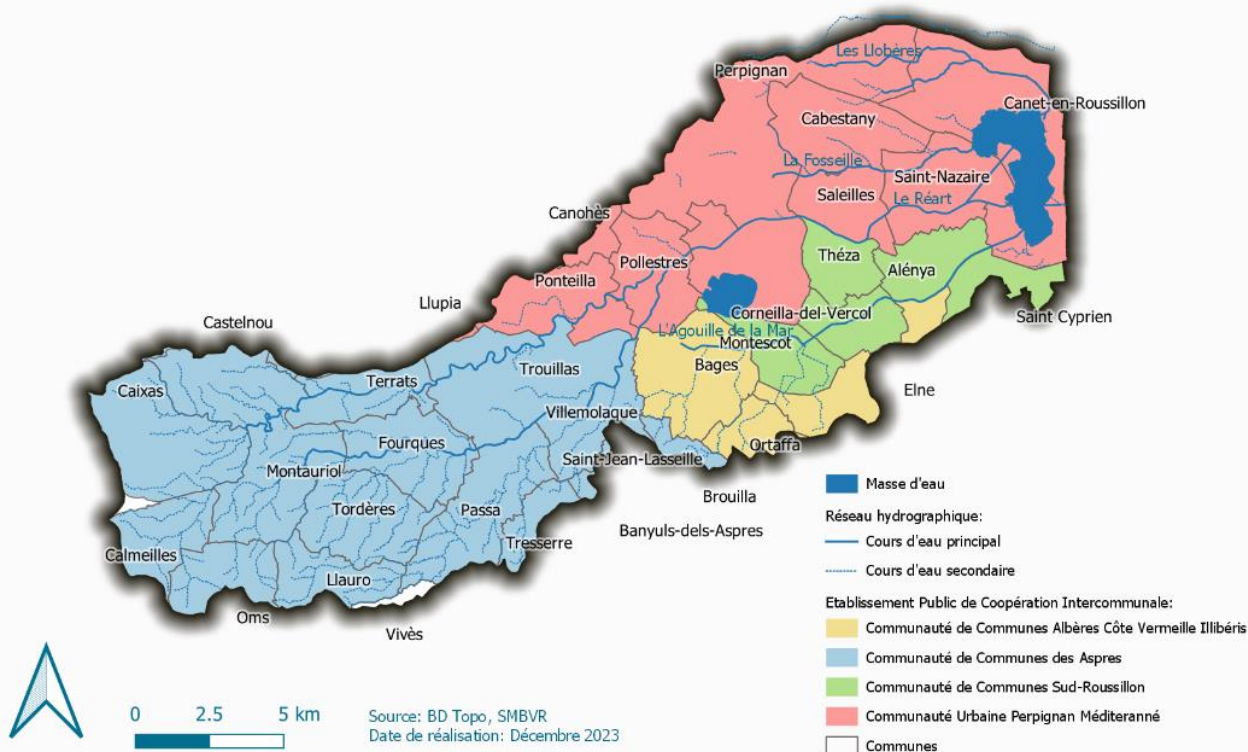
Le volet inondation reste important sur le territoire où une partie de la population est située en zone inondable. Le SMBVR travaille depuis plusieurs années sur le réaménagement des digues du Réart entre la RD914 et le pont de la RD22. Même si le risque inondation est prégnant, le SMBVR travaille aussi sur l'aménagement des cours d'eau, avec l'entretien et la restauration de la végétation.

Le SMBVR travaille également sur la renaturation des cours d'eau dans une approche écologique visant à favoriser la biodiversité. Reconnu comme gestionnaire du site Natura 2000 de l'étang de Canet/Saint-Nazaire, le SMBVR assure l'entretien de ce site emblématique et les échanges d'eau entre la mer et la lagune.

François RALLO
Président du SMBVR

LE TERRITOIRE

EPCI présentes sur le territoire du SMBVR



Créé en 2014, le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents, et de l'étang de Canet Saint-Nazaire (SMBVR) a compétence sur le bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire. Sa création est issue de la fusion de plusieurs syndicats préexistants par le passé. En 2007, le syndicat du Réart aval et celui du Réart amont ont fusionné pour créer une structure unique à l'échelle du bassin versant du Réart.

En 2010, à la suite de l'intégration de Cabestany dans la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée, qui disposait de la compétence hydraulique, les syndicats de la Fosseille et des Llobères ont été dissous et l'entretien de ces deux cours d'eau a été confié au SMBVR.

Il est alors apparu une double nécessité :

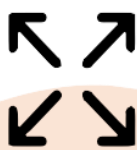
- Nécessité d'avoir une approche globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire, incluant les bassins versants du Réart, de l'Agouille de la Mar, des Llobères et de la Fosseille, ainsi que leurs affluents ;
- Nécessité de mettre en œuvre un plan d'action cohérent dans le cadre de démarches de gestion du bassin versant, de type PAPI ou Contrat de milieu

C'est dans ces conditions qu'au 1^{er} janvier 2014 le syndicat mixte du bassin versant du Réart et le syndicat mixte du bassin de l'Agouille de la Mar et de ses affluents ont fusionné afin de créer un syndicat mixte ayant vocation à intervenir sur un périmètre correspondant au bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dans une logique de gestion globale intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

LES CHIFFRES



4
cours
d'eau



260 KM²
de taille de
bassin
versant



103 KM
de rivière



1
lagune

LES DONNÉES



4
communautés
de communes



35
communes



40
délégués



10
compétences
exercées
dont les 4 de
la GEMAPI

LES COMPETENCES

Le syndicat est compétent pour élaborer et mettre en œuvre les politiques de gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant à travers des outils comme le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le contrat de milieu ou le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

De plus, Monsieur le préfet a validé les statuts du SMBVR étendus à la compétence GEMAPI portant en totalité ou partiellement sur les items 1° - 2° - 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à la compétence hors GEMAPI portant sur l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, le SMBVR exerce les compétences suivantes :

- Entreprendre les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Réart et de tous ses affluents en application des articles L. 151-36 à 40 du code rural ainsi que des ouvrages existants ;
- Constituer, dans le domaine de l'eau, une instance représentative des collectivités membres an sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Contrat d'étang, Comité de Pilotage site NATURA 2000 « étang de Canet-Saint Nazaire ...) ;
- Répondre aux appels à projets et s'engager dans toutes les procédures contractuelles en lien avec la gestion de la ressource et/ou l'aménagement des cours d'eau du périmètre du Syndicat ;
- Animer des démarches collectives visant à lutter contre l'érosion des sols ;
- Réaliser des travaux d'aménagement paysager permettant une meilleure intégration du Réart et de ses affluents dans son environnement ;
- Réaliser l'ensemble des études nécessaires à l'accomplissement des missions identifiées ci-dessus.
- Se porter maître d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement, d'équipement, de réparations et d'entretien à réaliser sur l'Agouille de la Mar et de ses affluents.
- S'assurer éventuellement, de la maîtrise des terrains nécessaires à la réalisation des opérations.
- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant à travers des outils comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le contrat de milieu ou le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Coordonner et animer les démarches de gestion ;
- Réaliser des actions d'expérimentation et de sensibilisation ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études globales et de suivis scientifiques ;
- Améliorer la connaissance et la centralisation des données ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions menées sur le périmètre du syndicat ;
- Assurer l'appui technique aux maîtres d'ouvrages ;
- Entreprendre les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Réart et de l'Agouille de la Mar et de tous leurs affluents en application des articles L. 151-36 à 40 du code rural ainsi que des ouvrages existants ;
- Restaurer et entretenir la végétation des bords de berges et du lit des cours d'eau dont le syndicat est propriétaire ou est titulaire d'une déclaration d'intérêt général, afin de faciliter l'écoulement des eaux tout en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

LES MEMBRES DU BUREAU



François RALLO

Président du SMBVR
Maire de la commune de Saleilles



Rémy ATTARD

1^{ER} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Trouillas



Jean-André MAGDALOU

2^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune
d'Alénia



Jean-Charles MORICONI

3^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune de Pollestres



Jean-Jacques THIBAUT

4^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune de
Théza



Rodolphe LAFFONT

5^{ème} Vice-président du SMBVR
Conseiller municipal de Saint-
Nazaire



Thierry DEL POSO

6^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Saint-Cyprien



Alexandra MAILLOCHAUD

7^{ème} Vice-président du SMBVR
Conseillère municipale de
Canet-en-Roussillon



Christophe MANAS

8^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Corneilla del Vercol



Maya LESNE

9^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune de
Tordères



Maria CABRERA

10^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Bages

LES DELEGUES SYNDICAUX

LE COMITE SYNDICAL

40 délégués titulaires et suppléants
siègent lors des comités syndicaux.

CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

Jean-François REGNIER	Rosemary DROUILLOT
Sara TOURNE	Antoine FIGUE
Alexandra MAILLOCHAUD	Sylvie SAMTMANN
Max TIBAC	Cédric LAURENS
Christine RODRIGUEZ	Marion CARBONNET
Théophile MARTINEZ	Francis ALIS
Georges PUIG	Soraya LAUGARO
Jean-Charles MORICONI	Dominique CREN
Gilles CASAS	Jean Marc THOBOIS
Louis PUIG	Marie Hélène CASTELL
Jean-François FABRE	Auguste BOTTIN
Rodolphe LAFFONT	Vincent POCH
Jean-Pierre LEROY	Jean-Louis FOUR
François RALLO	Robert TARDA
Olivier RABAT	Christian DISLAIR
Modeste BOSQUE	Stéphane LECOQ
Gérard NOLLEVALLE	Christian MIRA
André RADONDY	Michel CRETON

Cc SUD ROUSSILLON

Thierry DEL POSO	Dominique ANDRAULT
Nathalie PINEAU	Stéphane CALVO
Jean-André MAGDALOU	Alain FERNANDEZ
Robert OLIVE	Sylvie TORRES
Christophe MANAS	Jean-Louis TORRES
René WALLEZ	Thierry LOPEZ
Louis SALA	Eliane BERDAGUER
Colette ROIG	Magali FONTENEAU
Jean-Jacques THIBAUT	Marc GIMBERNAT
Robert DIAZ	Laurent TOIX

CC DES ASPRES

Francis AUSSEIL	Maurice DEBRAY
Luc DEVEZE	Chantal DELGADO
Luce FAXULA	Alain BEZIAN
Patrick MAURAN	Hervé CAMSOULINES
Patrick BELLEGARDE	Céline DAVESA
Denis FERRER	Guillaume ROCA
Maya LESNE	Gilbert FANTIN
Rémy ATTARD	Philippe BRETEAU
Annie LELAURAIN	Philippe LEMAIGRE

Cc ACVI

Raymond PLA	Marie-Pierre SADOURNY-GOMETZ
Maria CABRERA	Olivier BATTLE
Annie PEZIN	Thierry SANCHEZ

L'EQUIPE DU SYNDICAT

L'équipe est composée de 9 agents administratifs et techniques

Jean-Claude TORRENS
Responsable des services

- >> Management de l'équipe
- >> Suivi budgétaire et financier
- >> Lien avec les élus
- >> Relation stratégique avec les autres acteurs du territoire

- >> Exécution et suivi des procédures et décisions administratives
 - >> Veille juridique et parcellaire
- >> Suivi RH (médecine du travail, congés, CET, formations agents)
 - >> Assistante de prévention

Sandrine BOSSOREIL
Secrétaire administrative

Elodie DUSSAUSSOIS
Responsable comptable

- >> Suivi des opérations financières
- >> Suivi de la gestion des RH (administratifs et financiers)
- >> Elaboration du budget

- >> Animation de la Gestion des Milieux Aquatiques
- >> Mise en œuvre des actions du contrat
- >> Animations scolaires et grand public

Christelle PLAGNES
Chargée de mission
"Gestion des milieux aquatiques"

Isabelle PERREE
Chargée de mission
"Inondations"

- >> Animation du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
- >> Suivre et assurer la réalisation des obligations réglementaires liées aux digues
- >> Animations scolaires et grand public

- >> Définition et mise en œuvre de la politique de gestion du périmètre Natura 2000 du complexe lagunaire
- >> Mise en œuvre des actions du DOCOB, de son évaluation, de son actualisation et de sa planification

Roland MIVIERE
Chargé de mission
"Natura 2000"

Morgane BOISRAMÉ
Technicienne de
rivière

- >> Relai terrain du Syndicat auprès des riverains, des partenaires techniques et des élus
- >> Mise en œuvre de la phase opérationnelle des orientations du Syndicat (PPREV, contrat de bassins)
- >> Responsable de la brigade verte

Alain MESNIL
Agent d'entretien
des cours d'eau
(brigade verte)

Philippe FRONTERA
Agent
d'entretien des
cours d'eau
(brigade verte)

- >> Entretien de la végétation
- >> Gestion des déchets

LE BUDGET

Le Budget de fonctionnement :

Les participations des EPCI ont été validées dans les statuts approuvés en octobre 2018. Dans le cadre d'une délibération les membres du conseil ont délibéré sur les besoins financiers du SMBVR et sur la répartition des sommes dues par les EPCI.

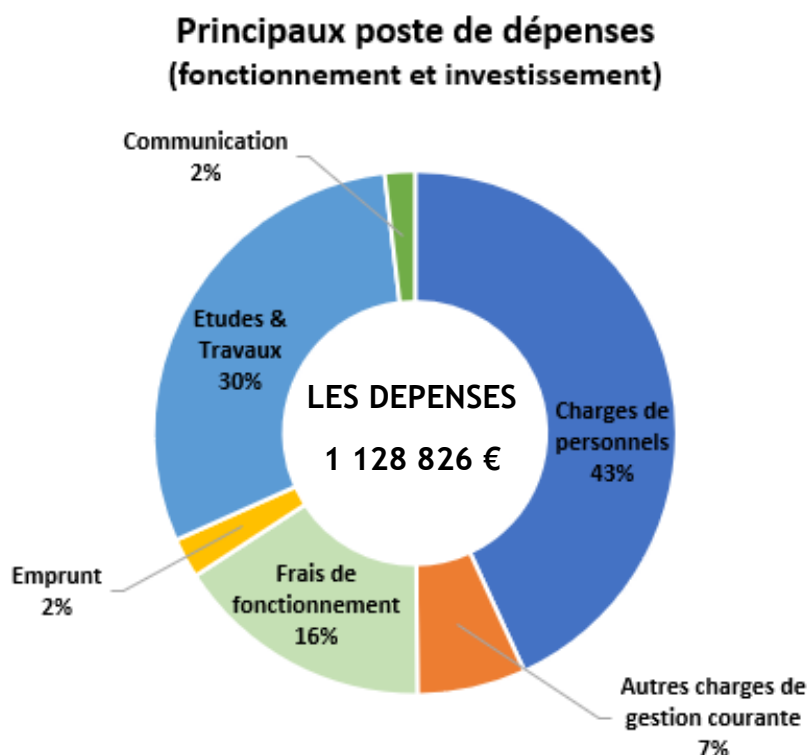
Les contributions concernant le fonctionnement général du syndicat sont dues par chaque EPCI sur la base d'une quote-part répartie en fonction des éléments suivants :

- Critère de la population pondérée 90%
- Potentiel fiscal par habitant 5%
- Surface bassin versant 5%
- Spécificité du bassin versant

La spécificité du bassin versant, composé de 4 cours d'eau indépendants les uns des autres (Llobères, Fosseille, Réart, Agouille de la Mar), et dont le cours d'eau principal est lui-même divisée entre une section amont (Au-dessus de la voie ferrée) et une section aval (Au-dessous de la voie ferrée), demande une gestion différenciée entre chaque secteur tant en matière technique qu'en matière d'ingénierie.

De ce fait, il est appliqué des ajustements ce qui donne les participations suivantes en matière de fonctionnement :

- Perpignan Méditerranée Métropole :	67.3061 %
- Communauté de communes Sud Roussillon :	20.2276 %
- Communauté de communes des Aspres :	7.9881 %
- Communauté de communes Albères, Côte vermeille, Illibérès :	4.4782 %



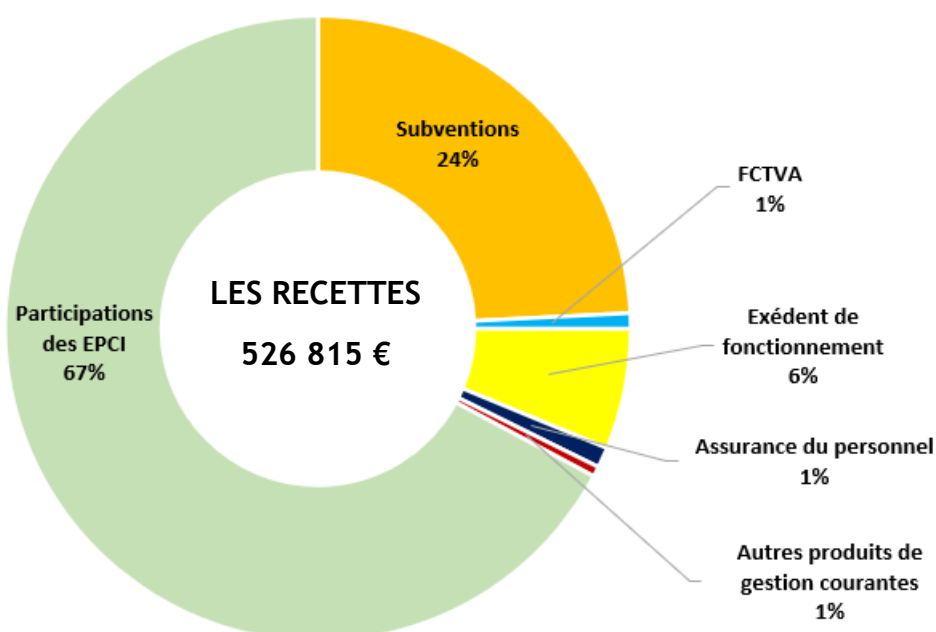
Le Budget d'investissement :

En matière d'investissement, les dépenses sont supportées par les EPCI sur lesquels sont réalisés les travaux.

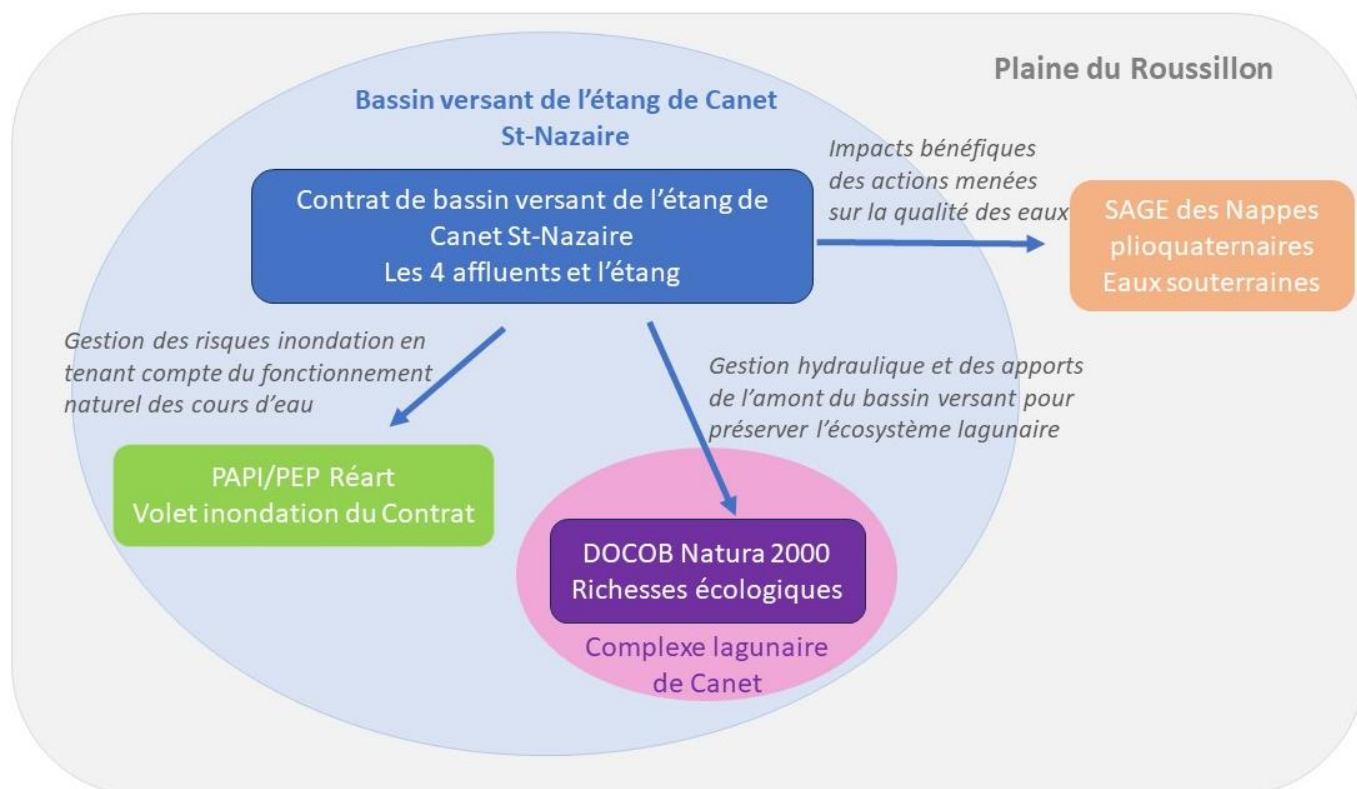
Concernant plus spécifiquement l'Agouille de la Mar, les dépenses d'investissements sont supportées par les EPCI sur la base des participations qui existaient au sein du syndicat de l'Agouille de la Mar.

Pour ce qui est du Réart, les dépenses afférentes aux travaux du Réart aval (Notamment le réaménagement des digues) seront prises en charge, dans le cadre d'une solidarité Amont/Aval, à 80% par Perpignan Méditerranée Métropole et Sud Roussillon (75% PMM et 25% Sud Roussillon) et à 20% par l'ensemble des EPCI situés sur le bassin versant (PMM - CC Sud Roussillon - CC des Aspres).

Principaux postes de recettes (fonctionnement et investissement)



LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SMBVR



Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)

Le SMBVR a été le porteur d'un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations, labellisé en décembre 2012, prolongé d'un avenant de 2 ans, signé le 18/09/2018.

Ainsi, suite au premier PAPI, il est possible de lister les principales avancées du programme d'actions :

Principales avancées :

- Création d'une **structure unique à l'échelle du bassin** permettant ainsi d'avoir une cohérence dans les actions sur la compétence GEMAPI ;
- **Amélioration de la connaissance des crues.** En effet durant le premier PAPI, un gros travail de recherche des crues historiques a été réalisé donnant pour résultat des frises chronologiques des crues et permettant par la même occasion la mise en place de repères de crues sur l'ensemble du territoire. De plus, le travail sur la régularisation des digues du Réart a permis d'avoir une connaissance de l'hydrologie fine de ce cours d'eau ;
- **L'élaboration de PCS et DICRIM sur le territoire ;**
- Amélioration de la **sensibilisation du public** notamment par le biais des animations scolaires qui ont reçu un très bon accueil. Ces actions sont à poursuivre dans le futur PAPI ;
- Initialisation du projet de réaménagement des digues du Réart ;
- **L'élaboration de l'OTRI** (Observatoire Territorial du Risque Inondation), outil permettant d'étoffer fortement la connaissance du risque inondation sur nos territoires.

La mise en œuvre du **Programme d'Études Préalables (PEP)** au PAPI permet de poursuivre les actions menées depuis 2012 et de répondre également à un objectif de solidarité financière.

Dans le respect du cahier des charges PAPI 3 2023, ce programme d'études (**2024-2026**), se compose de **26 actions réparties sur 7 axes** :

- ✓ Axe 0 : « Action de gouvernance »
- ✓ Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- ✓ Axe 2 : « Surveillance, prévision des crues et des inondations »
- ✓ Axe 3 : « Alerte et gestion de cris »
- ✓ Axe 4 : « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme »
- ✓ Axe 5 : « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »
- ✓ Axe 6 : « Ralentissement des écoulements »
- ✓ Axe 7 : « Gestion des ouvrages de protection hydraulique »

Le montant global du programme s'élève à **2,45 Millions €**.

7 axes d'intervention

26 actions

Montant : 2.45 M€

Montant : 2.45 M€

Le tableau ci-après synthétise le nombre d'actions et coûts par axe en dissociant la part autofinancée par le SMBVR. Les actions sont détaillées en annexe.

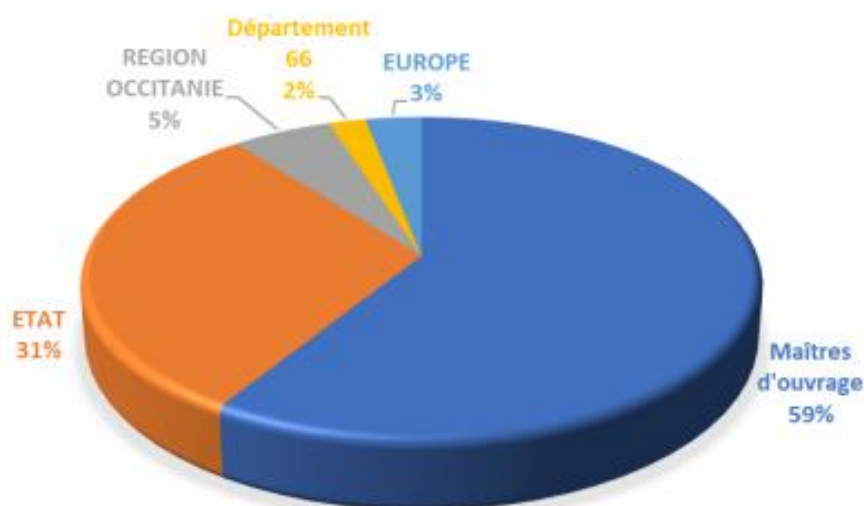
Axe	Nombre d'actions	Coût global	SMBVR	
			Montant	% Part.
Axe 0	3	280 000 €	140 000 €	50%
Axe 1	7	193 000 €	42 600 €*	22%
Axe 2	4	42 000 €	8 400 €	20%
Axe 3	2	95 000 €	20 000 €*	21%
Axe 4	3	0 €	0 €	0%
Axe 5	1	144 000 €	28 800 €	20%
Axe 6	2	900 000 €	660 000 €	73%
Axe 7	4	800 000 €	467 000 €	58%
Total	26	2 454 000 €	1 366 800 €	56%

*Le montant affiché diffère du tableau de synthèse issu du dossier PEP puisque le SMBVR portera les groupements de commandes pour l'élaboration des PCS (FA 3.1) et celle des DICRIM (FA 1.6) mais la part d'autofinancement restera à la charge des communes.

Malgré la sollicitation auprès des financeurs : Europe, État, Région et Département, la participation du SMBVR en tant que porteur de projet est supérieur à 50% du coût global.

Outre les travaux d'aménagements hydrauliques et de ralentissement des écoulements (les axes 6 et 7 du PEP représentent 70% du montant global), ce programme souhaite poursuivre l'effort sur la culture du risque et la réduction de vulnérabilité des biens et des personnes situées en zone inondable.

RÉPARTITION FINANCIÈRE DU PEP AU PAPI PAR FINANCEUR



Au 21.12.2023: le dossier PEP a été déposé en Préfecture pour instruction par les services de l'Etat. La mise en œuvre du programme est prévue à partir de juin 2024.

➤ Les Travaux de réaménagement des digues du Réart

Contexte :

Les travaux menés par le Syndicat de 1988 à 2001 ont permis de recalibrer le Réart de l'étang jusqu'au seuil de Théza. Le dernier tronçon du programme, du seuil de Théza au pont de la RD914, n'a cependant jamais pu être réalisé. **Les digues sur ce tronçon sont anciennes et sont aujourd'hui fragilisées par des terriers, des affouillements, des travaux non autorisés, ...**

L'étude de dangers des digues existantes montre un risque élevé de rupture dès la crue de période de retour 10 ans ($210 \text{ m}^3/\text{s}$), menaçant d'inonder les villages de Théza, Saleilles et Alénia.

Les ouvrages sur ce secteur ne permettent donc pas d'assurer la sécurité des populations à son plein potentiel

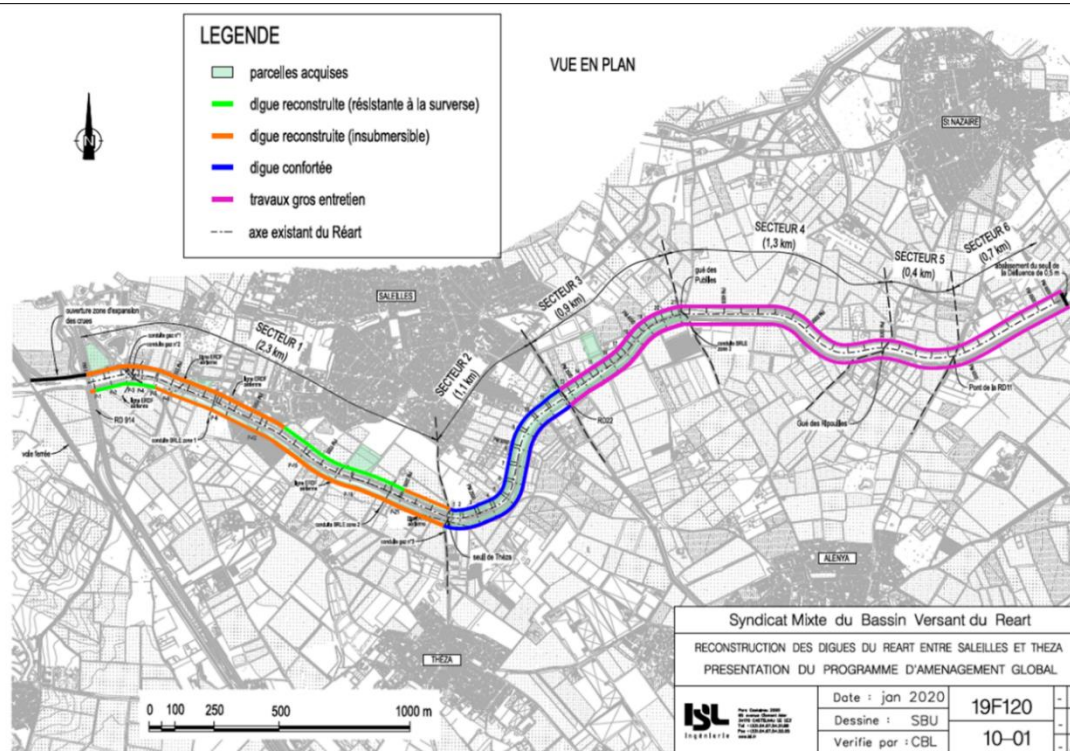
C'est donc sur le postulat que ce dernier secteur était le maillon faible du système qu'a été défini le projet de réaménagement des digues.

Montant prévisionnel (Travaux)	8.25 M €
Subventions accordées :	
ETAT (Fond Barnier)	2.1 M€
REGION	1.626 M €
Subventions à demander :	
ETAT (Fond Vert)	918 270 €
FEDER	1.626 M €

Objectif de protection : pour une crue de débit $340 \text{ m}^3/\text{s}$ (débit de période de retour estimée > à 25 ans)

Description :

- Secteur 1 (2 310 m) : Reconstruction des **digues résistantes à la surverse** et des **digues insubmersibles**
- En amont du secteur 1 (280 m) : Création d'une **zone d'expansion des crues (ZEC)** ;
- Secteur 2 (1 100 m) : Reconstruction des digues insubmersibles et **confortement de digues**.
- Secteur 6 : **Abaissement du seuil** de la déflue.



Au 11.12.2023: le dossier complet a été déposé pour instruction par les services de l'Etat. L'arrêté préfectoral autorisant les travaux est attendu d'ici fin 2024

Le SMBVR : Structure porteuse du contrat Bassin Versant de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

Le SMBVR est également porteur d'un Contrat de milieu, outil permettant de mettre en œuvre un programme global fédérant tous les acteurs locaux autour d'un objectif commun de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Le contrat est un accord technique et financier entre tous les partenaires concernés pour mettre en œuvre rapidement des actions concrètes sur une période de 6 ans.

Créé par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2013, le Comité de bassin versant de l'étang est l'instance de suivi de cette démarche Contrat.

Le Comité de bassin versant de l'étang s'est réuni le 21 juillet 2015 pour approuver l'avant-projet (AVP) de Contrat qui présentait les pistes d'actions pour répondre aux 5 enjeux du territoire. Cet AVP a reçu un avis favorable du Comité d'agrément de Bassin Rhône-Méditerranée le 11 décembre 2015. Il a émis plusieurs recommandations qui ont été prises en compte pour élaborer le dossier définitif du Contrat.



Par la suite, le dossier définitif du Contrat, comprenant le détail du programme d'actions, a reçu l'approbation du Comité de bassin versant de l'étang le 15 mai 2017.

Puis en septembre 2020 a été validé en COPIL le bilan de mi-parcours et l'actualisation de la deuxième phase.

Le Contrat est axé autour de 5 grands axes :

- **Enjeu A : Amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative** → Objectif : Reconquérir la qualité des milieux aquatiques dégradés par les pollutions dues aux nutriments et aux pesticides
- **Enjeu B : Amélioration de la gestion du transport solide afin de limiter le comblement de l'Étang** → Objectif : Gérer les sédiments pour restaurer l'équilibre morphologique des cours d'eau et ralentir le comblement de l'Étang
- **Enjeu C : Préservation et valorisation des écosystème aquatiques** → Objectif Retrouver les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
- **Enjeu D : Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du bassin versant** → Objectif : informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- **Enjeu E : Coordination et suivi de la démarche**

➤ *Restaurer la dynamique latérale de la Canterrane à Terrats*

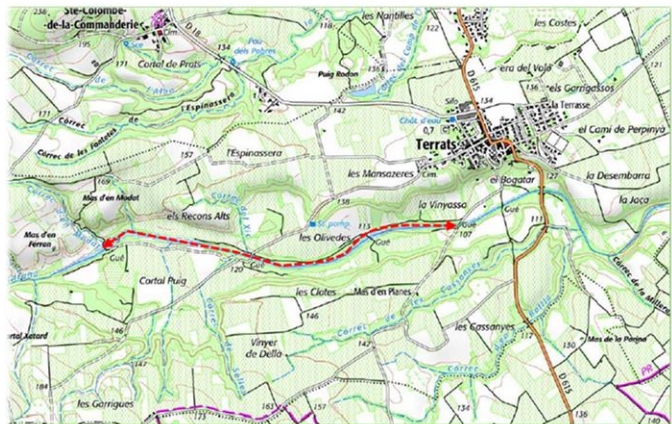
Contexte :

Des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement morphodynamique de la rivière et de restaurer le fonctionnement sédimentaire sont en projet sur le secteur de Terrats.

Le linéaire concerné par le projet est de 2 km, en amont de Terrats.

Objectif : conforter la nappe d'accompagnement, la reconstitution du matelas alluvial et la diversification des faciès d'écoulement.

Description : le principe des travaux est la **recharge sédimentaire** axée sur la **verticalisation des berges** au droit des inflexions actuelles du cours d'eau et la réinjection des volumes correspondants dans l'engraissement des atterrissements en rive opposée, dans une **recherche d'équilibre déblais / remblais** afin de ne pas avoir d'export de matériaux et de conserver le gabarit hydraulique du cours d'eau.

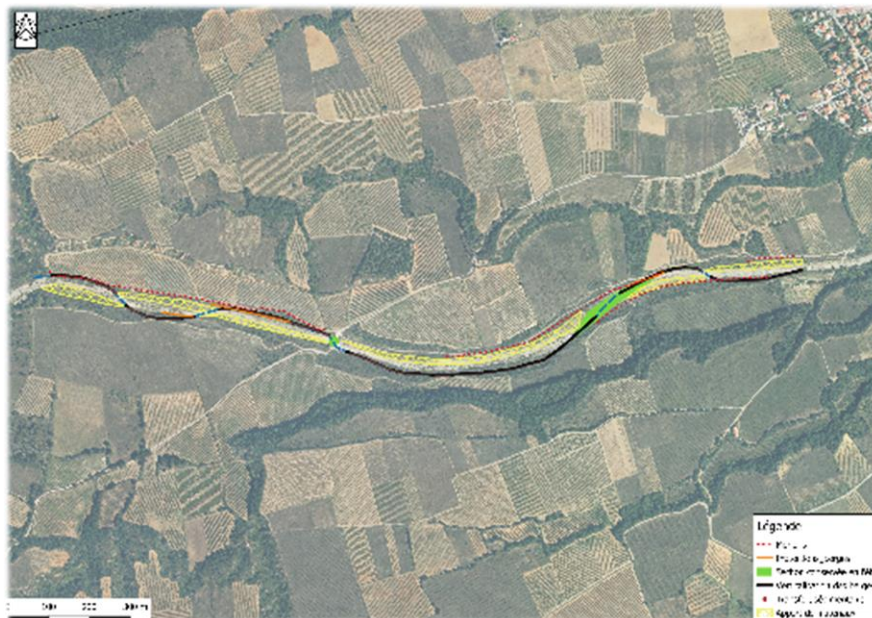


Montant étude	44 278 €
---------------	----------

Subventions versées :

Agence de l'Eau	25 000 €
-----------------	----------

Montant prévisionnel (Travaux)	257 161 €
--------------------------------	-----------



Pour l'année 2023 :

Le dossier réglementaire sera un dossier de déclaration simplifié, accompagné d'une DIG.

Les propriétaires concernés seront contactés par courrier afin de leur présenter le projet.

En parallèle, un dossier de DUP sera également déposé, au cas où les négociations à l'amiable avec les propriétaires riverains n'aboutissaient pas.

➤ Zones de décantation en amont de l'Agouille de la mar

Contexte :

Le projet consiste en la création de deux zones de décantation sur les affluents de l'Agouille de la mar, la Riberette et le Dilouby. En effet, un problème d'accumulation de sédiments à l'exutoire des deux affluents est à l'origine de la réduction de la section hydraulique, pouvant accroître le risque inondation. Mais également, participe au comblement de l'étang par l'apport de fines à l'étang.



Objectif : le projet est double, réduire les apports de matériaux fins dans l'Agouille de la mar mais également de limiter l'ensablement du pont à l'aval immédiat du chantier, et de réduire les risques d'inondation du Dilouby dans sa traversée urbaine.

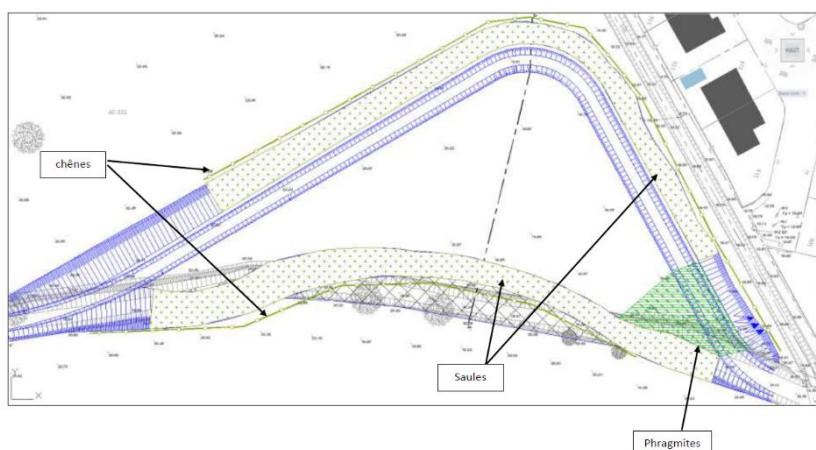
Description : sur le Dilouby, le projet se situe sur une parcelle communale, en amont du pont de RD612. Cette parcelle a été proposée par la commune afin de faciliter la réalisation (parcelle publique).

Le scénario retenu consiste à :

- Créer un méandre avec élargissement du lit ;
- Créer un lit mineur dans le lit moyen ;
- Augmenter la longueur du lit mineur afin de diminuer la pente d'écoulement.

Montant prévisionnel (étude)	35 000 €
Subventions accordées :	
Agence de l'Eau	17 500 €
REGION	7 000 €
Montant prévisionnel (Travaux)	145 160 €

L'axe du lit mineur sera déporté et le lit actuel, remblayé en partie. De plus, une renaturation du site sera effectuée afin de replantée la ripisylve détruite lors des travaux avec notamment la mise en place d'une roselière dans le lit mineur sur la partie aval.



Pour l'année 2023 :

Le projet au niveau de la Riberette est à l'arrêt ; la parcelle dévolue appartient à un propriétaire privé qui a été démarché pour un projet de photovoltaïsme.

De plus la commune est en révision de son PLU ; le SMBVR a demandé à la commune d'inscrire les parcelles en espace réservé afin de pouvoir réaliser le projet.

➤ *Fonctionnement de la lagune : échanges cours d'eau/lagune/mer*



Contexte : l'étang de Canet Saint-Nazaire est un milieu lagunaire très fragile qui voit son équilibre se dégrader par de nombreux facteurs d'origine anthropiques. La principale problématique est l'impact des polluants et des sédiments apportés par les 4 émissaires affluents, phénomène d'autant plus marqué que la surface du bassin versant est 40 fois plus importante que la lagune.

Objectif : l'étude a pour but de caractériser et d'optimiser le fonctionnement hydro-sédimentaire de la lagune. Il s'agira d'évaluer les entrées dans la lagune en

distinguant les apports de chaque affluent et les sorties en mer des différents polluants et leur quantité tout au long de l'année et selon différents phénomènes météorologiques.

Il s'agira de quantifier les volumes d'eau, les matières en suspension et les polluants (nutriments et contaminants chimiques), ce qui permettra de comprendre les échanges cours d'eau/lagune/mer afin d'agir en conséquence pour améliorer l'état de la lagune en priorisant les actions.

Montant prévisionnel (étude)	65 000 €
Subventions accordées :	
Agence de l'Eau	28 858 €
REGION	13 000 €

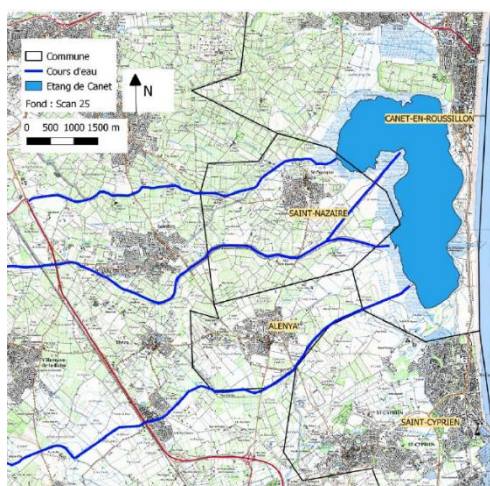
Description : pour ce faire, un partenariat est mis en place entre le SMBVR, le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL). Le CEFREM est chargé de réaliser une partie des analyses ; le PNMGL réalisera des analyses dans le grau ainsi que des mesures de physico-chimie et de courant.

Pour l'année 2023 :

CCTP validé par l'Agence de l'Eau.

Les conditions météorologiques n'ont pas permis de mettre à exécution la première campagne de prélèvements.

➤ Restauration des embouchures des cours d'eau dans l'étang



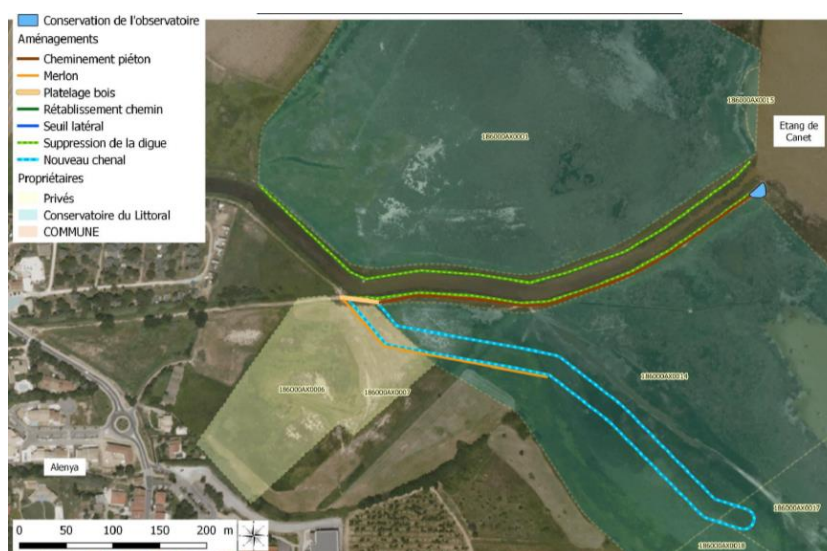
Contexte : le projet initial concerné la restauration des trois embouchures de la Fosseille, du Réart et de l'Agouille de la mar. En effet, les multiples aménagements (recalibrage, déflueuse, digues...) ont entraîné, entre autres, une sursédimentation des lits mineurs dans les parties aval de ces rivières. Les sédiments les plus fins, transitent de façon plus directe vers l'étang favorisant un comblement accéléré de ce dernier.

Objectif : ils sont au nombre de quatre, piéger les sédiments fins en amont de l'étang, afin de réduire le comblement de l'étang, restaurer un fonctionnement plus naturel des cours d'eau au niveau de leur interface

avec l'étang et réduire l'inondabilité des zones attenantes l'étang par l'aménagement des zones d'expansion de crues.

Description : sur la Fosseille, les aménagements concernés sont la suppression des digues en rive droite et en rive gauche, ainsi que la création d'un chenal secondaire en rive droite.

Au niveau du secteur de l'Agouille de la mar, le Syndicat a également dû faire face à un contentieux, qui put être réglé à l'amiable.



Pour l'année 2023 :

Au niveau du secteur du Réart, un contentieux est en cours au sujet de l'inondabilité des prairies attenantes. La plaignante a été déboutée en première instance, mais l'appel a désigné le SMBVR comme coupable de négligence d'entretien.

Le Syndicat va se pourvoir en Conseil d'Etat.

Sur le secteur de la Fosseille, le dossier est en cours. La DDTM a demandé des demandes de diagnostics complémentaires, qui ne pouvaient avoir lieu qu'au printemps. Ces compléments sont nécessaires avant de pouvoir déposer le dossier réglementaire.

➤ *Pose de pièges à déchets sur le territoire*

Le dispositif de piège à déchets est placé sur le réseau pluvial, afin de capter les déchets avant que ces derniers n'atteignent le milieu naturel.

Le contenu des pièges peut être caractérisé afin de déterminer la nature des déchets récoltés et d'avoir des données de quantité. Ce travail est réalisé avec le professeur Philippe Kerhervé de l'Université de Perpignan.

- Appel à projet « Zéro déchets dans la Nature »

Depuis 2021, le SMBVR s'emploie à équiper son territoire d'unité de capture de déchets. Dans un premier temps se sont les communes du bassin versant de l'Agouille de la mer qui ont été concernées (Bages, Montescot, Corneilla del Vercol, Théza et Alénia). Ce projet a été porté en collaboration avec l'entreprise locale Clean Up Rivers et la communauté de commune Sud Roussillon.

Subventionné par le Département à travers l'Appel à projet « Zéro déchets dans la Nature » et par l'Agence de l'Eau RMC.

Montant projet	49 400 €
Subventions accordées :	
Département 66	15 000 €
Agence de l'Eau	24 700 €

- Appel à manifestation d'intérêt Citeo

Un second projet subventionné par l'entreprise Citeo, également réalisé en collaboration avec Clean Up Rivers et la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole a permis d'équiper 4 communes (Saleilles, Saint-Nazaire, Canet en Roussillon et Cabestany).

Montant projet	82 500 €
Subventions accordées :	
Citeo	41 250 €

Pour l'année 2023 :

Mise en place des unités de capture à déchets sur les communes de PMM (Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire, Saleilles et Cabestany).

➤ *Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau*

- Animations scolaires



Chaque année, le SMBVR permet à dix classes du territoire de bénéficier d'une animation entièrement gratuite sur le thème de la sensibilisation aux milieux aquatiques. Cette animation se déroule sur 5 séances, dispensées par une association (une seconde intervient lors d'une séance sur le terrain). Chaque séance traite d'un sujet différent : explication d'un bassin versant, travail sur la pollution, les aménagements, prévention des inondations. Cette animation permet de faire découvrir aux élèves les métiers du syndicat et les sensibiliser sur la préservation des milieux aquatiques. A l'issue des cinq séances, les élèves font une présentation de leur travail aux agents du Syndicat et à un élu de leur commune.

Montant projet	49 400 €
Subventions accordées :	
Département 66	15 000 €
Agence de l'Eau	24 700 €

- Manifestation grand public

Chaque année, le Syndicat est sollicité lors que quelques manifestations ; par exemple : le Festival de l'eau, la fête de l'étang à St Nazaire ...



Pour l'année 2023 :

10 classes de primaire ont bénéficié du programme sur l'eau (soit environ 250 enfants).

L'équipe du SMBVR a participé au Festival de l'Eau porté par la mairie de Perpignan.

➤ Restauration hydromorphologique de la Fosseille

Contexte :

Le SMBVR a mené en 2015 une étude hydromorphologique permettant d'établir un état des lieux et un plan de gestion à l'échelle de l'ensemble de son périmètre d'intervention. La Fosseille, à travers ce plan de gestion était concernée par plusieurs actions de restauration hydromorphologique. En effet, la Fosseille se caractérise par les nombreuses pressions qu'elle a subi et/ou continue de subir. Elle est aujourd'hui concernée par un objectif d'atteinte de bon potentiel à l'horizon 2027 au titre de la DCE.

Une mission d'avant-projet avait été réalisée par le bureau d'études OTEIS en 2016/2017 sur la partie amont et la partie médiane de la Fosseille. Ces éléments ont été poursuivis par une étude projet menée par le groupement de bureau d'études OPALE-Pure Environnement en 2022.

Montant de l'étude projet	49 850 €
<i>Subventions accordées :</i>	
Agence de l'Eau	25 000 €
Région Occitanie	10 000 €
Département 66	10 000 €

Objectif : L'étude permettra de projeter des zones pilotes d'interventions pour des travaux prévus en 2024.

Description des différentes étapes de l'étude :

- Réaliser une analyse critique de l'avant-projet déjà réalisé ;
- Proposer une (ou des) variante(s) ou scénario(s) alternatif(s) aux aménagements proposés par OTEIS ;
- Réaliser une analyse comparative des scénarios ;
- Réaliser le PROJET et les dossiers réglementaires en lien avec ce dernier.



Passage à gué qui sera remplacé par un pont dans le projet

En 2023 :

- Janvier : Réalisation des études géotechniques
- 12 juin comité de pilotage : validation choix des scénarios
- Juillet- septembre : réalisation des études topographiques
- En fil rouge : rédaction du rapport de PROJET

➤ *Plan de Gestion stratégique de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'Etang de Canet-Saint-Nazaire (PGSZH)*

Contexte :

Malgré leur utilité, 50% des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier pour laisser place aux activités humaines (urbanisation, agriculture intensive,...). En 2015, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a compilé toutes les données existantes sur les zones humides et l'a complété par un travail géomatique pour réaliser un atlas départemental. Cet outil présenté à l'échelle communale n'ayant pas valeur réglementaire est un premier niveau de connaissance sur les zones humides à l'échelle des Pyrénées-Orientales qui nous sert de base pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique sur les zones humides du bassin versant de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

Objectif :

L'étude à pour enjeu d'avoir une vision globale avec des priorités d'actions et un véritable outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

Montant de l'étude prévisionnel (marché à bon de commande)	60 000 €
Subventions accordées :	
Agence de l'Eau	42 000 €
Région Occitanie	6 000 €

Description des différentes étapes de l'étude :



Zone humide sur la commune de Saint-Cyprien

- Délimitation de l'espace de référence ;
- Cartographies des fonctions, des pressions et des enjeux ;
- Investigations de terrain ;
- Concertation ;
- Rédaction du PGSZH ;
- Mise en forme des données.

En 2023 :

- Janvier à mars : travail sur la priorisation des zones humides + terrain
- 3 mars : envoi des cartes de priorisation des zones humides à toutes les communes et EPCI
- 23 mars : comité de pilotage de présentation de l'étude et validation des zones humides prioritaires
- Avril-octobre : prospections terrain sur les zones humides prioritaires

➤ *Plan Pluriannuel de Restauration et d'entretien de la Végétation (PPREV)*

Contexte

L'entretien régulier des cours d'eau est une obligation du propriétaire comme le précise l'article L215.14 du Code de l'Environnement :

« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [qui] a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.] »

Le SMBVR a pour compétence la gestion des milieux aquatiques et afin de permettre un bon écoulement des eaux et contribuer au bon état écologique des cours d'eau, la structure a mis en place une déclaration d'intérêt général depuis 2015 afin de se substituer aux propriétaires riverains défaillants dans l'entretien régulier des cours d'eau sur le bassin versant du Réart et depuis 2020 sur les bassins versants de l'Agouille de la Mar, la Fosseille et les Llobères.

Objectif

Grace à la Brigade verte du SMBVR composée de 2 agents et d'entreprises externes, l'objectif est d'entretenir les milieux aquatiques de façon raisonnée tout en respectant les périodes d'interventions afin de limiter les impacts sur la vie aquatique : Le PPREV est décliné par année pour 5 ans avec un programme d'action par année. Actuellement nous sommes dans le plan 2020-2024.

Les interventions se font majoritairement de septembre à février, les roselières sont préservées, il n'y a pas de circulation d'engins dans les mares au printemps pour permettre à la faune d'utiliser ces milieux lors de la reproduction... Une attention toute particulière est portée aux espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes et pour lesquelles un protocole d'intervention est mis en place pour ne pas renforcer leur prolifération pendant les interventions.



Entretien des Llobères par un agent de la brigade verte

Entretien réalisé par la brigade verte en 2023 :

* Réart aval
* Lloberes

* Fosseille
* Agouille de la Mar

Entretien réalisé par entreprises externes en 2023 :

Entreprise	BV	Type d'intervention	Linéaire ml	Largeur m
ARF	Fosseille	Coupe arbres dans le lit	4300	2
ARF	Réart	Rippage atterrissements RT9-10	450	25
ARF	Agouille Mar	Débroussaillage correc Montescot	725	12
ARF	Agouille Mar	Débroussaillage Agouille d'en Gibert - Trobe	2075	7
Actiforest	Réart	RT3-4 Débroussaillage + dessouchage	2400	20
Actiforest	Réart	Montauriol GT1 Débroussaillage main + déchets + 5 arbres abattus	400	8
Actiforest	Réart	Trouillas CT2 Débroussaillage main + déchets	200	15
Actiforest	Réart	Nyls CT3.2 Débroussaillage main + déchets	200	20
Travaux des Aspres	Agouille Mar	Riberette (1200ml) + petite partie dilouvy (20ml) + 50m amont aval 2 pag Pollestres (200ml)	1500	15
Actiforest	Réart	GT3 (2500ml) + IT2 (1000ml) a Fourques débroussaillage + déchets + dessouchage	3500	17
Actiforest	Réart	Riviere Passa débroussaillage + déchets	400	8
Actiforest	Réart	Mona à Tordères débroussaillage + abattage 15 arbres	500	8
Sauvy	Fosseille	Débroussaillage Ravin des gourgs a Saleilles	450	8
TOTAL 2023			17 100 ml	



Ripage des atterrissements du Réart par l'entreprise ARF

La mise en place de ces travaux en 2023 à nécessiter :

- 12 Déclarations d'intentions de travaux déposées à la DDTM66
- 175 courriers pour informer les riverains
- 2 agents du SMBVR, 3 entreprises externes et 1 entreprise adaptée (travailleurs handicapés)

Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

Le bassin versant du Réart (et de ses affluents) rejoint le milieu marin en transitant par une zone humide comprenant une lagune côtière méditerranéenne et ses zones humides périphériques (roselières, fourrés halophiles, prés salés et lagunes temporaire méditerranéenne...) d'une superficie totale de 1872 ha.

Cet ensemble, dénommé « Complexe Lagunaire de Canet Saint Nazaire », est en outre inscrit au réseau des sites de protection européens Natura 2000, au titre de la Directive Habitat (SIC FR9101465 de l'arrêté du 22/11/2005) et de la Directive Oiseaux (ZPS FR9112005 de l'arrêté du 26 septembre 2014).

En effet, ce site, demeurant à l'interface entre le milieu marin et continental, est également la lagune française la plus septentrionale, située sur un axe migratoire important. Ces caractéristiques confèrent au site, une combinaison privilégiée pour accueillir une biodiversité riche et variée.

La protection et la stabilité du site sont également renforcées par les 1150 ha du périmètre Natura 2000 appartenant au Conservatoire du Littoral. Ces maîtrises foncières, qui se sont échelonnées entre 1978 et 2022, constituent un réel atout pour la gestion de ce site, encadrée par voie de convention entre le Conservatoire et son gestionnaire désigné.

Ce site dispose aujourd'hui de 11 habitats d'intérêt communautaire, de 2 espèces animales inscrites à l'annexe I de la Directive Européenne (Mniptère de Schreiber, Émyde lépreuse) et de 16 espèces d'oiseaux nicheurs inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne.

De 2000 à décembre 2019, la gestion des terrains du Conservatoire a été confiée à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Cette même structure s'est vu confier l'élaboration du Document d'Objectif Natura 2000 (de 2003 à 2006) puis son animation (de 2006 à fin 2019).

Le Document d'Objectif a identifié 4 enjeux majeurs d'intervention :

- La Préservation des habitats et des espèces ;
- L'Animation et la coordination des actions du DOCOB ;
- L'Information et la sensibilisation du public et des usagers ;
- L'accroissement des connaissances et suivis scientifiques.

La majorité des habitats étant à caractères humides ou inondables, la gestion hydraulique du système a pris une part importante dans l'appréhension de la gestion des habitats, avec notamment dès 2006, l'objectif identifié (fiche action PHE1) de fédérer les Bassins versants du site en un seul Syndicat et de constituer une gestion à l'échelle du Bassin Versant via la mise en œuvre d'un contrat de Bassin. Ce travail de longue haleine a abouti en 2014 par la création du SMBVR.

En 2019, la mise en œuvre de la politique GEMAPI a induit un transfert de compétence « hydraulique » et « gestion des milieux aquatique » vers les Syndicats de Bassins Versants. Le SMBVR s'est ainsi vu transférer la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le volet biodiversité ainsi que l'animation du Site Natura 2000. Au-delà du Grau des Basses (partie marine), le SMBVR n'est pas compétent conformément aux statuts du SMBVR. A ce

titre, depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMBVR est l'interlocuteur privilégié du Conservatoire du Littoral, et, aujourd'hui, pilote les actions du DOCOB. Il organise les débats et Comités de Pilotages, conduit les travaux et les aménagements sur le site, et organise les différents partenariats avec les acteurs locaux.

(NB : PMMCU a gardé les compétences « accueil du public » et « gestion du trait de côte » sur le secteur littoral sans distinction de propriétaire).

Aujourd'hui le SMBVR gère donc l'intégralité de son bassin versant. Chaque intervention, travaux, étude, sur les composantes hydrauliques et naturels du Complexe Lagunaire font l'objet d'une approche concertée à l'échelle du bassin versant.

Le DOCOB fait actuellement l'objet d'une évaluation, en vue d'une révision ultérieure. De possibles nouveaux enjeux et des actions adaptées seront étudiés, en cohérence avec les autres documents de gestion du SMBVR (PAPI ou Contrat de Bassin Versant) et avec les objectifs de protection des habitats et des espèces.

➤ Animation et Révision du Document d'Objectifs (DOCOB)

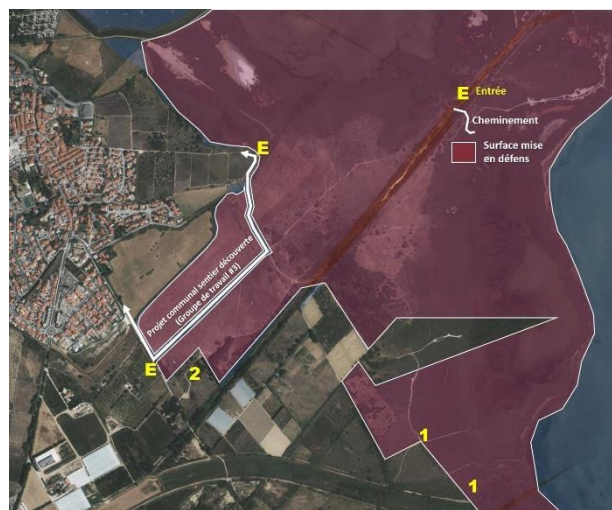
La reprise de la gestion du site Natura 2000 par le SMBVR a mis en évidence un DOCOB ancien dont les mesures de gestion, les diagnostics naturalistes et socio-économiques apparaissent aujourd'hui désuets. Les dernières données naturalistes ayant engendré le classement de ce site sont, en outre, très alarmantes.

Le SMBVR a donc réalisé en 2022 une évaluation de ce DOCOB qui a conduit le Syndicat à demander en 2023 une Révision profonde de ce DOCOB, financée à 100% par la Région Occitanie et le FEADER.

UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE GESTION DE LA FREQUENTATION.

Sous l'impulsion du Conservatoire du Littoral, le SMBVR organise plusieurs groupes de travail qui permettent de partager des diagnostics de fréquentation et de perturbation des habitats et des espèces et de mettre en place une nouvelle stratégie d'accueil permettant un meilleur encadrement des usagers du site. L'objectif est de proposer des secteurs d'accueil plus identifiés, plus restreints (3 secteurs d'accueil maximum, en cohérence avec les enjeux naturalistes), mais en contrepartie mieux équipés en termes d'aménagements, de panneaux de sensibilisation, d'information.

Le travail d'un de ses groupes de travail engendre la définition et la validation du tracé de sentier d'interprétation sur la commune de Saint Nazaire. Ce tracé depuis la Passa, traversera les prairies salées en s'appuyant sur les chemins existants. Ce tracé sera encadré de ganivelles et équipé de 4 pupitres d'information sensibilisation sur : Le rôle des roselières, la présentation de l'habitat prés salés, la gestion pastorale, les oiseaux des prés salés.



La maîtrise de cet accueil sur le site a fait l'objet d'un projet financé « Fond Vert » sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. Ce projet ambitieux de maîtrise d'accueil du public accompagné d'amélioration des infrastructures d'accueil et de sanctuarisation des secteurs à forts enjeux environnementaux, évalué à 333 716 € a reçu un avis favorable engendrant une aide publique de 266 972 €

La nouvelle stratégie a mobilisé :

- La participation totale de 75 personnes
- 6 demi-journées

Le projet est chiffré à 333 716 € dont 266 972 € de financement public, répartis en 3 postes : les études faune & flore, les aménagements de mise en défens et la communication et panneautique

AMELIORATION DES DONNEES NATURALISTES DU PERIMETRE NATURA 2000.

La révision du DOCOB impose également une mise à jour et une amélioration des données naturalistes du périmètre Natura 2000. Cette base de données naturaliste doit permettre de mesurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, et de mieux connaître la biodiversité, afin de mieux communiquer et mieux protéger. L'amélioration de ces données s'accompagne de la définition de protocole de suivi permettant d'évoluer vers un suivi scientifique des composantes de biodiversité.

Dans ce contexte et cet objectif, en 2023, ont été réalisés :

- La cartographie des habitats lagunaires (herbiers et substrats lagunaire) avec le Pôle Relais Lagunes dans le cadre du projet LIFE MARHA.
- La mise en place d'un protocole de suivi sur les reptiles sur la commune de Saint Nazaire et la réalisation d'inventaires pluriannuels.



➤ *Aménagements en faveur de la préservation de la biodiversité*

CONSOLIDATION DE LA MISE EN DEFENS DU PERIMETRE EN ARRETE MINISTERIEL DE PROTECTION DE BIOTOPE (AMPB)

Le secteur dunaire au droit du grau des Basses a été en 2015 arrêté en périmètre de Protection de Biotope en ciblant la nidification des espèces avifaunistiques « Sternes naines » et « Gravelots à collier interrompu » espèces rares et menacées d'extinction sur le pourtour méditerranéen.



En 2023, grâce à la concrétisation d'un projet France Relance, le SMBVR a bénéficié de 70% de financement pour consolider la mise en défens et surtout pour disposer de nombreux panneaux d'informations et de réglementation sur le site concernant.

RECONQUETE DES PRES SALES DE SAINT NAZAIRE PAR BROUAGE DES CANNES DE PROVENCE



Le SMBVR, grâce à la mobilisation de sa brigade verte, est intervenu sur la reconquête des prés salés entre les 2 « Réart » par broyage de massif de cannes de Provence, espèce invasive ayant tendance à refermer cet habitat d'intérêt communautaire.

Le traitement réalisé représente :

- Une semaine de gyrobroyage
- 1 surface de 2 ha
- Une remise en pâturage 15 jours plus tard

FERMETURE D'ENTREES NON FORMELLES SUR LE SITE

Sous l'impulsion du SMBVR, l'équipe exploitation de Perpignan Méditerranée Métropole dispose des linéaires de clôtures bois et de ganivelles, destinées à fermer des accès qui étaient alors utilisables par des véhicules motorisés non autorisés à pénétrer sur le site. D'autres entrées identifiées font l'objet d'un programme de fermeture prochaine afin de réduire l'accès aux motocross.



➤ *Portage du Programme Scientifique de lutte contre le Crabe bleu dans la lagune*

Un Plan d'Action Régional (PAR) a été mis en place par la DREAL Occitanie pour lutter contre le crabe bleu, espèce occasionnant d'importantes perturbations sur les milieux lagunaires. Ce PAR a confié un programme scientifique de recherche au SMBVR qui s'appuie sur deux organismes de recherche : l'Observatoire Océanographique de Banyuls et l'Université de Perpignan.

Le SMBVR pilote ce programme qui doit permettre de comprendre le crabe bleu selon 2 axes :

- La biologie de l'espèce, ces capacités de croissance, de résistance aux variations du milieu, ces prédateurs naturels et ses cycles de croissance, axe assuré par l'Observatoire de Banyuls ;
- La répartition spatiale et temporelle de l'espèce dans la lagune de Canet St Nazaire, axe assuré par l'Université de Perpignan

Ce programme doit compiler 2 ans d'investigations scientifiques afin d'aboutir à des conclusions de connaissance du Crabe bleu, et ainsi mieux le combattre en optimisant les moyens et le calendrier de lutte.

La première année du Programme Scientifique à mobilisé :

- 198 528 € dont 79 750 € à destination des 5 pêcheurs pour leur travail de prélèvement
- 5 personnes dans la recherche
- 4 journées d'échanges et retour d'expérience avec les autres acteurs concernés du pourtour méditerranéen